



**COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT DE CHICOUTIMI**

397, rue Racine Est, C.P. 816, Chicoutimi (Qc) G7H 5E8

Téléphone: 418.545.9245 Télécopieur: 418.545.6767

Courriel : [cec@cecsag.ca](mailto:cec@cecsag.ca)

Internet : [www.cecsag.ca](http://www.cecsag.ca)

Le 10 mars 2008,

Consultation publique  
Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent  
182, rue de l'Église  
C.P. 220  
Tadoussac (Québec)  
G0T 2A0

**PAR COURRIEL** ([consultation-parcmarin@pc.gc.ca](mailto:consultation-parcmarin@pc.gc.ca))

---

**Objet: Révision du plan directeur du parc marin du Saguenay-Saint-Laurent – Mémoire**

---

Madame,  
Monsieur,

Voici le mémoire du Comité de l'environnement de Chicoutimi relativement à la consultation publique sur la révision du plan directeur du Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent (PMSSL).

**Agrandissement des limites du PMSSL**

La superficie du Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent doit être agrandie afin de bien protéger l'écosystème unique que représentent la rivière Saguenay et le fleuve Saint-Laurent. Les nouvelles limites devraient comprendre toute la portion de la rivière Saguenay en amont de la limite actuelle, qui se situe près de la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord, de même que la baie des Ha ! Ha ! lesquels constituent deux secteurs représentatifs de l'écosystème marin du fjord du Saguenay et qui en font partie intégrante, en sont indissociables. Une telle modification des limites du PMSSL corrigerait l'erreur historique d'avoir exclu ces territoires en raison notamment de la présence d'industries; ce qui s'est fait au détriment de la logique écologique qui militait pour l'inclusion du territoire que nous proposons actuellement. On se souviendra que les industries avaient alors craint que le PMSSL aurait un impact sur leurs opérations en leur imposant des contraintes supplémentaires. Toutefois, le temps aura démontré qu'il n'en est rien et nous croyons que, même si elles se retrouvaient dans les limites du parc, leurs activités pourront être poursuivies, car cela s'inscrit dans l'application du concept, de plus en plus populaire, de développement durable. L'on pourrait ainsi démontrer que la cohabitation harmonieuse d'industries avec un territoire dont la vocation première est la conservation est possible et non pas seulement une vue de l'esprit.

Le fait d'inclure les industries présentes sur le territoire (comme le Port de Grande-Anse et les Installations portuaires de Port-Alfred (Rio Tinto Alcan)) ne pourra qu'avoir des conséquences



positives. À l'heure où tous affirment mettre en pratique les concepts du développement durable, l'agrandissement des limites du PMSSL ne pourra plus effrayer comme cela était le cas autrefois. La cohabitation devrait être possible et tolérée. La présence des industries à l'intérieur des limites du PMSSL représenterait même une belle illustration de l'application du développement durable et que la cohabitation harmonieuse – industrie, tourisme, récréation et la vision de conservation – n'est pas que théorique. De plus, l'inclusion des industries dans le territoire du parc permettrait de les responsabiliser, d'en faire des partenaires à part entière du PMSSL, de les sensibiliser aux préoccupations du PMSSL, voire même de les faire contribuer au financement de certaines activités.

L'agrandissement du PMSSL assurerait une protection complète de l'écosystème de la rivière Saguenay. La situation actuelle constitue d'ailleurs une aberration. On ne protège qu'une partie seulement du Saguenay, en aval des industries présentes sur le territoire du parc par surcroît ! Cette proposition permettrait également d'assurer un meilleur contrôle des activités de toutes natures – récréatives, sportives, touristiques, commerciales, industrielles, etc. – qui se déroulent sur l'écosystème de la rivière Saguenay en nombre grandissant.

Les promoteurs auront toujours à s'informer auprès des autorités du PMSSL avant la réalisation de leur projet. Inclure leurs sites à l'intérieur de limites du parc ne pourrait que les inciter à collaborer davantage relativement à tout ce qui entoure le parc et la réalisation de sa mission. Nous croyons que les promoteurs sentiraient ainsi une obligation morale plus forte face à la diminution des impacts de leurs projets sur le milieu.

La pêche blanche est une activité populaire qui a de grandes retombées économiques pour les milieux où elle se pratique. Une des espèces à la base de la chaîne alimentaire des poissons de fond, ces espèces sur lesquelles reposent une bonne part du succès de la pêche blanche, est l'éperlan arc-en-ciel. Or, cette espèce fraie dans certains secteurs de la rivière Saguenay, compris dans les arrondissements de Chicoutimi et Jonquière. Il est donc de toute première importance de s'assurer que ces frayères bénéficient d'une protection minimale que pourrait leur apporter le Parc marin Saguenay-Saint-Laurent. Actuellement, ces frayères se trouvent à l'extérieur des limites du PMSSL et demeurent peu connues ce qui ne peut qu'affaiblir leurs chances d'être conservées pour le bénéfice des générations futures.

### **Information, sensibilisation et éducation de la population**

L'information, la sensibilisation et l'éducation de la population représentent des éléments indissociables à la réalisation de la mission de conservation des parcs et d'organiser des activités d'interprétation pour mieux faire connaître les milieux naturels. Sans la participation de la population, il ne sera pas possible de protéger adéquatement les écosystèmes. Afin de faciliter la tâche et l'atteinte des objectifs que se fixent les gestionnaires des parcs, de telles activités doivent donc se poursuivre et être davantage développées.

Parmi les sujets à aborder mentionnons la mission du PMSSL, l'importance de protéger et conserver les écosystèmes marins, les motifs et sources de perturbation qui menacent les écosystèmes, les risques potentiels des industries présentes sur le territoire et les actions qu'elles mettent ou entendent mettre en œuvre pour diminuer ces risques, le rôle que peut jouer la population face à la protection et la conservation des milieux naturels, etc.



Plusieurs groupes environnementaux ont développé et détiennent des compétences dans le domaine qui concerne l'information, la sensibilisation et l'éducation de la population. Il y aurait donc lieu de développer des partenariats avec ces organismes qui pourront aider le PMSSL dans la réalisation de sa mission. Des projets qui font appel à des bénévoles – projets qui sont de plus en plus populaires auprès d'une certaine clientèle –, des projets qui initient les jeunes étudiants de niveau primaire sur les cours d'eau, les cycles écologiques, etc. pourraient aussi voir le jour au grand avantage du parc et de son achalandage.

### **L'augmentation du trafic maritime appréhendée**

Plusieurs projets potentiels relatifs au transport maritime sur la rivière Saguenay font l'actualité depuis quelques années déjà : le terminal méthanier, l'accueil des bateaux de croisière, le transport des produits pétroliers, etc. Ces projets accroîtront de façon substantielle le trafic maritime sur la rivière Saguenay avec tout ce que cela implique au niveau des risques d'accidents et de déversement. Quand on connaît la fragilité de cet écosystème que le parc entend protéger, on peut s'interroger sur la cohabitation possible entre certains de ceux-ci et le PMSSL.

Face à un tel constat, il faudrait, croyons nous, que les gestionnaires du parc soient davantage consultés et impliqués dans les analyses qui sont faites de ces projets et de leurs conséquences. Qu'un dialogue soit maintenu en permanence avec les industries à l'intérieur des limites ou en périphérie du PMSSL et ce, afin d'améliorer constamment les procédés utilisés et ainsi réduire l'empreinte écologique de celles-ci. Il y aurait lieu également de consulter davantage la population, non seulement sur ces projets mais aussi sur les activités récréatives et autre qui se pratiquent à l'intérieur des limites du PMSSL.

Nous espérons que les positions que nous vous avons présentées dans ce mémoire auront des suites et nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Yves Gauthier,  
Coordonnateur  
Comité de l'environnement de Chicoutimi